

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

**L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)**

ET

**L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
(UMCM)**

**Objet : Procédures pour l'étude des demandes de crédits de R-D-C (la banque annuelle
de 75 crédits) - modification à l'échéancier prévu à l'article 24.19.03**

Les parties à la présente s'entendent pour que l'échéance du 30 avril prévue à l'article 24.19.03 soit reportée au 6 mai dans le cas de la procédure suivie en l'année 2010.

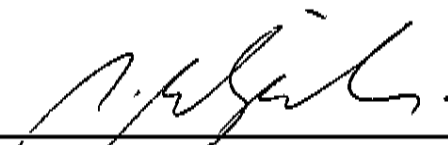
En foi de quoi, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 23 jour d'avril 2010.

Pour l'ABPPUM,

Pour l'Université de Moncton,



Michèle L. Caron, présidente



**Nassir El-Jabi, vice-recteur à
l'administration et aux ressources humaines**